

sommes pas allés en croisière de plaisir; nos membres ont travaillé fort sous la direction d'un président très compétent, le député de LaSalle (M. Lessard).

Des voix: Bravo!

M. Peddle: Je suis certain que si le député n'avait pas été malade quand le rapport a été présenté à la Chambre le 3 février, il aurait alors proposé son adoption. L'arrangement aujourd'hui c'est que l'on doit prendre le vote à 3 heures. Si le ministre des Transports, le président du Conseil privé (M. Macdonald) ou tout autre vis-à-vis disait que le rapport peut être maintenant adopté, je suis sûr que le débat cesserait, du moins de ce côté-ci de la Chambre, et que nous pourrions passer aux travaux qui restent. J'invite l'affable président du comité des transports à participer à la discussion. Je fais la même invitation au député de Manicouagan qui, j'en suis persuadé, se prononcera en faveur de l'adoption du rapport. Je prie le représentant de Terre-Neuve au cabinet fédéral d'appuyer la motion pour la sauvegarde des intérêts de cette province.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai parfois la chance de tomber d'accord avec le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle) et à démontrer, malgré certaines critiques adverses, que je m'intéresse à Terre-Neuve d'une façon aussi vaste et tout aussi sincère que lui.

Je suis toujours heureux de pouvoir faire l'éloge du Comité des transports et des communications où j'ai siégé alors que nombre de nos collègues actuels n'étaient pas encore aux Communes. J'ai d'excellents motifs de croire que le député de Grand Falls-White Bay-Labrador a raison d'affirmer que c'est l'un des comités de la Chambre qui travaille le plus et de la façon la plus approfondie. Il produit ordinairement quelques-unes des meilleures recommandations.

Celles qui sont contenues dans ce rapport sont du nombre. Je me sens peut-être d'autant plus autorisé à faire cela que je suis mieux en mesure d'en juger que pour d'autres sujets abordés dans les recommandations du comité car je connais bien presque toutes ces questions. Il ressort des recommandations présentées qu'ils ont, en fait, reçu des renseignements de première main dans les régions qu'ils ont parcourues, et ce qu'ils ont dit constitue une excellent reflet des vues des habitants de ces régions. Les solutions qu'ils proposent semblent, dans la plupart des cas du

[M. Peddle.]

moins, être logiques et raisonnables; le gouvernement devrait les appliquer. Je n'hésite donc pas à dire qu'en principe, les idées exprimées sont assurément pleines de bon sens.

● (12.10 p.m.)

J'ai également été ravi de voir le député de Grand Falls-White Bay-Labrador reconnaître que dans le cas des autoroutes et dans celui de certaines des autres recommandations contenues dans le rapport, il s'agit de questions qui ne sont pas complètement de la compétence du gouvernement fédéral. En ce qui concerne les propositions relatives aux routes et dans certains autres cas encore, il est nécessaire de consulter les divers gouvernements provinciaux et même certaines des municipalités. Il arrive même que les intérêts privés soient en cause, et dans un ou deux cas, on pourrait même se demander si les recommandations rentrent le moins du monde dans les attributions du gouvernement fédéral. Je songe en particulier à la dernière des recommandations qui a trait au statut actuel de la *Carol Lake Company Act* qui, pourrait-on raisonnablement prétendre, est une question relevant exclusivement du gouvernement provincial. Je n'en suis pas certain, mais cela mérite examen.

La principale raison de ces remarques est de signaler que nous seront en tout cas plus que disposés à faire les études recommandées dans le rapport. Somme toute, en tant que ministre des Transports, j'estime que beaucoup de ces recommandations sont saines. Comme l'a dit le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, nous avons déjà commencé, dans un ou deux cas, à appliquer ces recommandations. Je ne vois certes aucune raison de ne pas examiner les autres.

Permettez-moi de souligner une fois de plus que pour presque toutes ces recommandations il faudrait non seulement consulter, par exemple, les gouvernements provinciaux et d'autres organismes, mais encore faire des études de faisabilité. Il faut également tenir compte, jusqu'à un certain point, d'une question de juridiction; par exemple, pour le transbordeur qui va de la côte nord à la côte sud du golfe du Saint-Laurent. Je le répète, c'est une de ces questions où je ne vois pas clairement si elle est de la compétence fédérale ou si elle requiert l'initiative du gouvernement provincial que l'on aiderait grâce à un programme quelconque de subventions, si cela se révélait la réponse logique au problème.